

École Doctorale « Écologie Géosciences Agronomie ALimentation »



COVID ET
DOCTORAT

2 octobre 2020
Rennes

OBJECTIFS DE LA RENCONTRE

Les objectifs de cette rencontre sont :

- De préciser les conséquences de la crise sanitaire sur la formation doctorale
- De préciser la position de l'ED sur la révision des conditions requises pour l'obtention de l'autorisation de soutenance
- D'échanger librement sur votre situation afin de mieux vous accompagner

CONTEXTE GENERAL

UN CONSTAT

La crise sanitaire a eu des effets majeurs sur les activités de recherche et de formation (mars à septembre)

- Fermeture des établissements publics de formation et de recherche
- Mise en place du télétravail et espaces scientifiques non accessibles
- Conditions de travail dépendantes de la structure (publique vs privée)
- Evénements scientifiques annulés
- Formations annulées

ET PENDANT CELA, NECESSITE DE POURSUIVRE SA THESE !!

CONSEQUENCES SUR LA THESE

- Financement de thèse à compléter
- Projet scientifique à repenser/réorganiser/réviser
- Formation doctorale à reconsidérer
 - Mobilité
 - Formations
 - Valoriser
- Conditions pour soutenir

CONSEQUENCES SUR LA THESE ET POSITION DE L'ED

- Financement de thèse à compléter

Une ED ne finance pas les thèses. Ce point est donc à la charge du financeur. L'ED a été sollicitée pour donner un avis sur les demandes de prolongation de contrat : tous les avis sont (évidemment) favorables

CONSEQUENCES SUR LA THESE ET POSITION DE L'ED

- **Projet scientifique à repenser/réorganiser/réviser**

Une ED ne définit pas le contenu scientifique d'un projet de thèse. Une ED évalue les compétences et connaissances acquises au cours du doctorat.

**CE SONT BIEN LES COMPETENCES ACQUISES QUI SONT
EVALUEES AU MOMENT DE LA SOUTENANCE**

L'ED soutient sans réserve l'organisation de réunions scientifiques permettant la définition de la nouvelle programmation de la thèse (considérant les différentes options d'évolution de la COVID-19). Ces réunions impliquent la direction de la thèse mais aussi le CSI.

NECESSITE DE VISIBILITE SUR LA SUITE DE LA THESE

Pour les doctorants en 3^{ème} année (soutenance repoussée début 2021), réunion du CSI obligatoire pour la 4^{ème} réinscription (format 'léger').

CONSEQUENCES SUR LA THESE ET POSITION DE L'ED

- Formation doctorale à reconsidérer

- Mobilité :

Le 'cas par cas' : si soutenance prévue fin 2020/2021 et participation à un événement international annulée pour cause de COVID-19 : **DEROGATION**

Si vous êtes en 1^{ère} ou 2^{ème} année, aucune dérogation.

- Formations :

Le 'cas par cas' : si soutenance prévue fin 2020/début 2021 et plan de formation incomplet car participation à une/des formation(s) annulée(s) pour cause de COVID-19 : **DEROGATION**

Si vous êtes en 1^{ère} ou 2^{ème} année, aucune dérogation.

CONSEQUENCES SUR LA THESE ET POSITION DE L'ED

- Formation doctorale à reconsidérer

- Valoriser :

Les processus de rédaction d'article et d'évaluation des articles soumis n'ayant pas été *a priori* perturbés : **PAS DE DEROGATION**

CAS PARTICULIER : l'éditeur de la revue visée indique une durée d'évaluation des articles soumis significativement affectée par la crise sanitaire

CONDITIONS POUR SOUTENIR SA THESE



CONDITIONS REQUISES POUR LA SOUTENANCE

- L'avis favorable des rapporteurs
- La validation d'au moins 100 h de formations au cours de la thèse*
- Participation aux Journées Scientifiques de l'ED EGAAL *
- Participation à une formation 'Ethique et Intégrité Scientifique' *
- Au moins une communication (orale ou écrite) dans un congrès international *
- Au moins une publication acceptée, signée par le doctorant en 1^{er} auteur, dans une revue internationale à comité de lecture indexée dans Web of Science/SCOPUS. Les articles recommandés par PCi (*Peer Community In*) sont considérés comme une publication publiée dans une revue indexée.

***DEROGATION
POSSIBLE**

Les publications issues uniquement de travaux antérieurs ne sont pas prises en compte. Les publications 'Review' rédigées au cours de la thèse sont prises en compte.

La participation du doctorant comme co-inventeur d'un brevet quel que soit le taux de participation est considérée comme équivalente à une publication indexée et permet la soutenance de la thèse.

La participation du doctorant comme co-auteur d'une carte géologique est considérée comme équivalente à une publication indexée et permet la soutenance de la thèse.

- Si le manuscrit de thèse n'est pas rédigé en français, un résumé substantiel (10-20 pages) en français devra être rédigé en complément.

QUE FAIRE EN CAS DE DIFFICULTES ?



ECHANGER AVEC SA DIRECTION DE THESE

En signant la Charte des Thèses, votre directeur de thèse s'engage à assurer votre formation doctorale, la faisabilité du projet de thèse et la qualité de l'environnement de travail et à respecter les conditions de fin de thèse.

Cependant, on note une méconnaissance (trop souvent) des règles de l'ED. Il vous revient d'échanger régulièrement avec la direction de votre thèse afin qu'elle intègre ces règles.

MÉDIATION ET TRAITEMENT DES CONFLITS

En cas de conflit entre le doctorant et la direction de la thèse, il est porté à la connaissance du **directeur de l'unité** qui doit aider les parties à trouver une solution pour y remédier. Le doctorant, la direction de la thèse, le directeur de l'unité ou le CSI peuvent aussi saisir la direction de l'ED EGAAL.

PROCEDURES ENVISAGEES PAR L'ED EGAAL

- Rencontre de la direction
- Nomination d'un tuteur
- En cas de conflit persistant : Groupe de médiation composé de deux membres du conseil de l'ED dont un représentant des doctorants.

École Doctorale « Écologie Géosciences Agronomie ALimentation »



Place à l'échange...